REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE
VILLE DE MONTREUIL-BELLAY

**ARRETE N° 2025-050** CLB/CP

ARRETE TEMPORAIRE
Portant réglementation de la circulation
Route de Coulon
dans l'agglomération de MONTREUIL-BELLAY

## LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-BELLAY,

VU la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par les lois n° 82.623 du 22 Juillet 1992 et n° 83.1186 du 29 décembre 1983,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 2213-2,

VU le Code de la Route,

**VU** l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - 8ème partie - signalisation temporaire approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1992),

VU la demande formulée le 17.03.2025 de Monsieur LEFÉVRE Laurent de Bouygues E&S – TSA 70011-Chez Sogelink – 69134 DARDILLY CEDEX, chargée d'exécuter des travaux de déroulage nouveau câble aérien ENEDIS et renouvellement du réseau BTA Aérien Poste n°49215P033 Mortumiers, à compter du 20.03.2025 durant 2 jours. CONSIDERANT que pour permettre l'exécution des travaux susmentionnés, il y a lieu de réglementer la circulation Route

de Coulon.

## Arrêté:

<u>ARTICLE 1</u> : A compter du 20.03.2025 durant 2 jours , la circulation des véhicules sera alternée par feux tricolores au droit des travaux, Route de Coulon.

ARTICLE 2: La signalisation sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - 8ème partie - signalisation de temporaire, approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1992).

ARTICLE 3: La signalisation sera mise en place et entretenue par Bouygues E&S,

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché aux extrémités des voies concernées par Bouygues E&S

## ARTICLE 5:

- M. le Directeur Général des Services de la Mairie de Montreuil-Bellay,
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montreuil-Bellay,
- M. le Brigadier-Chef Principal de la Police municipale et Rurale de la Commune de Montreuil-Bellay.
- M. LEFEVRE Laurent de Bouygues E&S TSA 70011 Chez Sogelink 69134 Dardilly Cedex

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée.

Fait à Montreuil-Bellay, le 19.03.2025

- Transmis le: 19 03 2025

- Publié le : 49\03\ 2025

Maire de Montreuil-Bellav

<u>Délais et voies de recours</u>: le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délais de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site <u>www.telerecours.fr</u>

